

CALENDRIER de la PAYE

Mois	Paye
Janvier	29 janvier 2020
Février	26 février 2020
Mars	27 mars 2020
Avril	28 avril 2020
Mai	27 mai 2020
Juin	26 juin 2020
Juillet	29 juillet 2020
Août	27 août 2020
Septembre	28 septembre 2020
Octobre	28 octobre 2020
Novembre	26 novembre 2020
Décembre	22 décembre 2020

Nouvelle hausse de la retenue pour Pension Civile 01/01/2020 : 11,10% (au lieu de 10,83%)

Mon
Pouvoir d'achat
C'est pas du luxe !



Petites revalorisations des frais de déplacement

Remboursement des repas : 17,50 € (au lieu de 15,25€) Remboursement des nuitées : 110€ pour Paris intra-muros, 90€ pour les grandes villes et 70€ en province
Revalorisation de 17% de l'indemnité kilométrique Pour **FO**, il ne s'agit là que d'une mise en conformité bien tardive avec la réalité des frais engagés par les agents !

Actualisation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG mais ce sera la dernière fois nous a-t-on annoncé au rendez-vous salarial (2 juillet 2019).

(Rémunération brute annuelle 2020 soumise à CSG – IC-CSG perçue en 2020 / Rémunération brute annuelle 2019 soumise à CSG – IC-CSG perçue en 2019) x Montant IC-CSG au 31 /12/ 2020



FO dénonce cette compensation qui est incomplète et dégressive.

Aucune nouvelle du RIFSEEP qui devait être mis en place au 01/01/2020



Prochaine échéance d'adhésion au RIFSEEP :
1er janvier 2020

Document mis à jour le 17 décembre 2018

Corps et emplois	Date d'adhésion
Ministère de l'économie et des finances Ministère de l'action et des comptes publics	
Corps des géomètres-cadastraux des finances publiques	1 ^{er} janvier 2020
Emploi d'inspecteur spécialisé à la direction générale des finances publiques	1 ^{er} janvier 2020
Corps des administrateurs des finances publiques	1 ^{er} janvier 2020
Corps des contrôleurs des finances publiques	1 ^{er} janvier 2020
Corps des agents administratifs des finances publiques	1 ^{er} janvier 2020
Corps des agents techniques des finances publiques	1 ^{er} janvier 2020
Corps des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques	1 ^{er} janvier 2020
Emploi de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques	1 ^{er} janvier 2020
Emploi de contrôleur budgétaire et comptable ministériel	1 ^{er} janvier 2020

Prime au mérite et Prime de Rendement : double mystère

Un prochain Groupe de Travail indemnitaire est prévu en avril à la DGFIP. D'ici là, on peut se faire peur en relisant les attendus officiels :

Un prochain Groupe de Travail indemnitaire est prévu

RENDEZ VOUS SALARIAL 2019 – réunion du 2 juillet 2019

Valoriser les efforts de transformations et les mobilités dans la fonction publique

Etendre la rémunération au mérite

❖ Transformation du CIA en Bonus universel (FPE/FPT)

- **Equitable**, le plafond du Bonus ne serait plus fixé en fonction du corps d'appartenance mais selon une règle transversale s'appliquant à tous les agents (exemple : % de rémunération ou plafond forfaitaire par catégorie).
- **Modulaire**, le Bonus permettrait à chaque employeur de moduler sa politique salariale en fonction des objectifs individuels et collectifs tout en distinguant les deux démarches RH. Le Bonus individuel remplacerait l'actuel CIA. Les règles de détermination des plafonds pourraient être différenciées en fonction du caractère individuel ou collectif du Bonus.
- **Universel**, le Bonus pourrait s'appliquer aux corps ne bénéficiant pas de l'IFSE.
- **Exclusif** de toute autre système de modulation de la rémunération, le Bonus favoriserait la lisibilité de leur rémunération par les agents.

❖ Méthode proposée :

- GT avec les employeurs et les OS à l'automne 2019
- Présentation du décret et des arrêtés au CCFP fin 2019 / début 2020
- Mise en œuvre possible en 2020 au titre des résultats 2019.

❖ Points à examiner lors du futur GT :

- L'articulation du Bonus avec les dispositifs existants;
- Critères RH : notamment la part de l'individuel et du collectif.
- ❖ Au sein de l'Etat : mise en place d'un dispositif spécifique d'accompagnement méthodologique et financier pour favoriser le déploiement de nouveau levier de rémunération au mérite dans les services connaissant des transformations.



Aucune nouvelle non plus du nouveau barème de la prime de rendement, désormais mensualisée pour tous.



"REVALORISATION" PPCR :
SUSUCRE!

Quant au point d'indice, il reste officiellement gelé en 2020. Officieusement, il semble que le gel du point soit même programmé jusqu'en 2022 inclus !!!

Légère revalorisation des grilles pour les Inspecteurs :

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 2019	INDICE MAJORÉ 2020 ET 2021
11	669	673
10	640	640
9	595	605
8 ⁴	565	575
7 ³	537	545
6 ¹	510	513
5 ¹	473	480
4 ¹²	445	450
3 ¹	423	430
2	405	410
1	388	390
Stagiaire	321	321

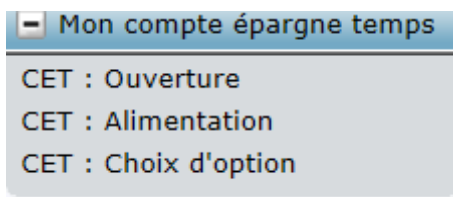
..et pour les inspecteurs divisionnaires *classe normale*

01/01/2019		PPCR 1/01/20	01/01/2020	
Ech	IM		Ech	IM
4	750	+8	4	758
3	722	+8	3	730
2	685	+5	2	690
1	654	+5	1	659

et hors classe

01/01/2019		PPCR 1/01/20	01/01/2020	
Ech	IM		Ech	IM
3	807	+2	3	809
2	760	+8	2	768
1	722	+8	1	730

URGENT : COMPTE ÉPARGNE TEMPS *Actions à opérer dans Sirhius avant le 31 janvier 2020*



CET : ALIMENTATION Le CET est désormais un dispositif très souple et sans risque qui vous permet de ne pas perdre vos congés, donc plus intéressant que le report, même pour quelques jours.

ATTENTION si votre CET dépasse 15 jours vous devez impérativement intervenir dans SIRHIUS pour exercer une de ces 3 options *sinon l'option RAFP sera déclenchée automatiquement (et c'est irréversible !)* **CET : CHOIX D'OPTION**

Nombre de jours CET à payer	Nombre de jours à verser sur le compte RAFP
0	0

option 1) maintien des congés sur le CET dans la limite de 10 jours par an *option à renouveler chaque année si les jours ne sont pas pris* **AJOUTER UNE LIGNE et SAISIR 2 fois "0" :**

option 2) rachat (toujours sous-payé pour **FO**) de tous les jours supérieurs au-dessus de 15 jours 75€ pour un C, 90€ pour un B, 135€ pour un A NB le montant s'ajoute aux revenus imposables

option 3) versement des jours sur le **RAFP** régime par points, voir le [site dédié RAFP](#) (actualisation des paramètres & simulateur) NB : ce transfert n'entre pas dans l'assiette de l'impôt sur le revenu <https://www.rafp.fr/convertir-vos-jours-cet>

DATE LIMITE pour les MUTATIONS : 28/01 *pour changer de département (ou de direction)*

